



N°licence FFV :

Date de délivrance de la licence FFV:

Le/ La stagiaire

Poids : - de 30Kg + de 30kg

Date de naissance :

Nom

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel (Fixe) :

Tel (Portable) :

Mail :

Autorisation représentant légal pour les mineurs

Nom

Prénom :

Portable (*mère*) :

Portable (*père*) :

Autres observations :

Renseignements médicaux (*Allergies et autres*) :

Pratique	Tarifs à l'année(3) Adhésion et Prestation	Cotisations FFV	Total
Ecole de voile – 18 ans	240	30	270
Ecole de sport – 18 ans	280	30	310
Ecole de voile Adultes/Handi	320	60	380
Pratique libre Adultes	320	60	380
Pratique libre Tarif réduit ¹	250	60	310
Tarif Compétition Adultes ²	415	60	475
Propriétaires (VRC, Skiff, autres...)	55	60	115
Parking Intérieur	200	60	260
Parking extérieur	60	60	120
Sympathisant			20

1. Tarif pour les 18 – 25 ans, demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minimas sociaux sur présentation de justificatifs
2. Une caution de 450€ est demandée à l'inscription pour l'usage exclusif du bateau
3. Adhésion printemps : -40% // réduction CA : -20€//

Si bateau Personnel Type, N° :

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- J'autorise le SNOS voile à faire pratiquer par un service de secours toute intervention urgente jugée nécessaire, en cas d'accident lors d'un entraînement ou d'une compétition.
- Je déclare avoir pris connaissance des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation de navigation. (En aucun cas elle ne pourra donner lieu à remboursement. Dans la mesure du possible ceux-ci pourront être remplacés par des cours théoriques en salle ou autre.)
- Je m'engage à respecter les zones de navigation, et à être vigilant aux autres activités.
- Le SNOS Voile décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol de matériel apporté par l'adhérent au club, ou sur toute manifestation à laquelle celui-ci participe.
- Droit à l'image: En s'inscrivant au club, le sportif ou son représentant légal, autorise l'autorité le SNOS Voile à utiliser et diffuser sans limitation de durée, les images ou vidéos sur les supports publicitaires du club, sur le site du club ou son blog, dans des articles de presse locale ou nationale ou sur DVD. Ces images auront une fonction de communication ou de formation.
- **L'adhérent et/ou son tuteur légal s'engage :**

- A fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile, ou l'attestation de santé (de moins de 3 ans pour les renouvellements)
- A avoir lu le contrat d'assurance liée à la licence FFV, à prendre s'il le souhaite une assurance complémentaire proposée par celle-ci.
- A respecter le code de la route lors des déplacements pour les compétitions et autres manifestations
- Sur l'aptitude à savoir nager (brevet de 25 m au minimum), de se conformer aux statuts et règlements, de dégager le club de toutes responsabilités en cas d'accident pouvant survenir à un membre de la famille ou à un invité non licencié au club.

Pour les mineurs :

- Les parents doivent accompagner les enfants mineurs à leurs entraînements, s'assurer que l'activité a bien lieu et confier l'enfant aux moniteurs présents.
- Les parents d'enfants de 8 à 10 ans doivent rester sur la base pendant toute la séance.
- En aucun cas les enfants ne devront repartir seuls et sans informer leur responsable d'activité
- Les parents, suivant leurs moyens, sont invités à participer aux activités du Club, et à accompagner leur enfant en régate.

Conditions pour le parking des bateaux de propriétaires (les multicoques ne sont pas acceptés) :

- Le parking d'un bateau est possible en intérieur que s'il peut être mis sur un des racks existants. Les exceptions éventuelles sont soumises à accord du bureau.
- Les remorques de route sont parquées obligatoirement à l'extérieur, avec identification du propriétaire.
- Le matériel (bateau, remorque, espars, etc...) est parqué (que ce soit en intérieur ou en extérieur) sous la responsabilité et aux risques et périls de son propriétaire (le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages, vols et autres dégradations) - Une caution de 150€ est demandée pour laisser son bateau au club (elle sera encaissée l'année suivante si bateau présent + de 1 mois sans adhésion non reconduite l'année N+1)

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Cadre réservé à l'administratif			
Licence prise <input type="checkbox"/>	Messagerie club renseignée <input type="checkbox"/>	Fichier inscription renseigné <input type="checkbox"/>	Certif. Médical <3 ans <input type="checkbox"/>
Certif Natation pour <18 ans <input type="checkbox"/>	Titulaire du chèque :	N° de chèque :	Montant :